

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2026 – 18H00

Le 28 juillet 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 22 juillet 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Marie-Pierre TRONC, Maire.

PRESENTS (21) : Marie-Pierre TRONC, Dominique BERTHUOT, Frédérique VIALA, Julien DUMAS-LAIROLLE, Laurence REYNAUD, David BELTRAN, Michèle CHAMOUTON, Jean-Luc MEYRUEIS, Emmelyne GUARDADO, Jean-Paul FOSSEY, Patrick ASTIER, Elisabeth HUGUES, Cyril FELGEROLLES, Philippe DAUMAS, Hélène VALET-COMEYNE, Romain DUMAS, Muriel BORTOLLOTTI, Aurélien CARDIN, Véronique CHRISTELLER, Kitaiha TOURE, David VERVANDIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (8) : Sandrine CHAPUS à Elisabeth HUGUES, Marie-Laure ETEVE à Marie-Pierre TRONC, Delphine BOURGEAULT à Julien DUMAS-LAIROLLE, Morgan NEPOTY à Jean-Paul FOSSEY, Cédric JOUBERT à Dominique BERTHUOT, Morgane DEPIERRE à Laurence REYNAUD, Roger SEQUELA à Aurélien CARDIN, Chrystelle MALLET à Kitaiha TOURE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène VALET-COMEYNE.

Avant l'ouverture de la séance, Mme le Maire souhaitent rendre hommage aux pompiers qui se mobilisent suite aux incendies qui ravagent la France. Elle en profite pour remercier un conseil municipal, pompier professionnel, également mobilisés contre ces feux.

M. MEYRUEIS présente ensuite l'avancée de plusieurs dossiers travaux : l'installation des bâtiments modulaires pour l'école maternelle au centre aéré, la rénovation du chemin des Perrières, du chemin de Vauvert et les travaux AEP de la rue du Vallon.

M. BERTHUOT informe que la commission de sécurité de la Maison de retraite a émis un avis favorable suite aux travaux effectués. Le prochain passage aura lieu dans 3 ans.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 : à l'unanimité.

Mise à jour de la composition des commissions municipales

Mme TRONC informe que pour faire suite à la démission du conseil municipal de Mme MARCHAND enregistrée le 8 juin 2026, la composition des 3 commissions dont elle était membre doit donc être revue :

- Travaux, voirie, Bâtiments, projets
- Vie associative, culturelle, festivités, patrimoine et communication
- Finances, marchés publics

Après proposition, il est décidé à l'unanimité d'approuver la mise à jour de la composition de ces 3 commissions comme suit :

Commissions	Titulaires	Suppléants
<i>Travaux, voirie, Bâtiments, projets</i>	BERTHUOT Dominique MEYRUEIS Jean-Luc DAUMAS Philippe NEPOTY Morgan CARDIN Aurélien	BELTRAN David DUMAS Romain REYNAUD Laurence CEDRIC Joubert Roger SEQUELA
<i>Vie associative, culturelle, festivités, patrimoine et communication</i>	CHAMOUTON Michèle REYNAUD Laurence CHAPUS Sandrine FOSSEY Jean-Paul David VERVANDIER	ASTIER Patrick HUGUES Elisabeth ETEVE Marie-Laure BORTOLOTTI Muriel CHRISTELLER Véronique
<i>Finances, marchés publics</i>	GUARDADO Emmelyne FELGEROLLES Cyril BELTRAN David BERTHUOT Dominique SEQUELA Roger	VALET Hélène DUMAS-LAIROLLE Julien VIALA Frédérique REYNAUD Laurence David VERVANDIER

Installation d'horloges astronomiques pour la télégestion de l'éclairage public : demande de subvention

M. BERTHUOT rappelle que dans le cadre de la démarche de modernisation du parc d'éclairage public et en complément du passage en led progressif, il est possible d'installer des horloges astronomiques qui permettraient d'assurer plusieurs fonctionnalités intéressantes :

- Télégestion : Affichage et suivi des consommations nuit après nuit ou par historiques (jour / mois / année, etc.)
- Paramétrage d'alertes (envoyées par mail) : Disjonction, pannes, ouverture porte, branchement parasite, surchauffe en température, sur consommation, sous-consommation ...
- Paramétrage à distance des horloges sur plusieurs plages de programmation :
 - o Décalages à l'allumage ou à l'extinction,
 - o Plages de coupure de nuit,
 - o Fonctionnement exceptionnel (une fois, sur plusieurs jours consécutifs ou calendaires (certains jours de la semaine)
 - o Programmation quotidienne des heures d'éclairage (gestion des éphémérides)
- Gestion des utilisateurs et des droits d'accès sur l'ensemble du parc d'armoires administrées ou filtrées par commune.
- Intégration d'éléments tarifaires pour suivi budgétaire
- Export des données
- Traçabilité des événements et paramétrages

Ces installations sont évaluées à 39 972 € H.

Afin de financer ce changement, il est proposé de solliciter divers financeurs : Territoire d'Energie 30 (SMEG), Nîmes métropole (sous réserve de stabilité des fonds de concours) et l'Etat (selon l'évolution des fonds verts ou de la DSIL).

Après discussion entre M. CARDIN et M. BERGTHUOT sur la question de l'abonnement annuel et de l'origine des devis, il est décidé à l'unanimité d'approuver le projet d'installer des horloges astronomiques pour la télégestion de l'éclairage public et de solliciter les financeurs potentiels.

Agora Football : règlement intérieur

M. FOSSEY informe que les travaux de construction des terrains de football synthétiques et des locaux associés s'achèvent. Les équipements sont mis à disposition des utilisateurs via des conventions et le fonctionnement optimal commencera en septembre prochain. Afin de cadrer le bon usage de ces installations, un règlement intérieur a été préparé. Il doit être approuvé par le conseil municipal et sera ensuite communiqué aux usagers et affiché sur site.

Il est décidé à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur de l'Agora Football.

Dénomination des nouveaux terrains de football de l'Agora

Mme le Maire rappelle que les deux nouveaux terrains de football de l'Agora vont devenir des lieux sportifs essentiels à la commune et qu'il paraît intéressant de leur attribuer un nom.

Il est donc proposé les dénominations suivantes, étant précisé que les familles ont donné leur accord et qu'elles sont très touchées de la proposition :

- Terrain d'honneur : Rémy PETRIER
- Terrain d'entraînement : Alain BERTRAND

Considérant également l'avis favorable de l'USB, il est décidé à l'unanimité d'approuver la dénomination du terrain d'honneur et du terrain d'entraînement de l'Agora Football.

SPL AGATE : désignation des représentants

M. BERTHUOT informe que suite au renouvellement du conseil municipal, la Société Publique Locale (SPL) AGATE, met en place sa nouvelle gouvernance.

Créée en mai 2012, la SPL AGATE, société de droit privé à capitaux publics, accompagne ses communes actionnaires, présentes sur les territoires Nîmois et Arlésien, pour des opérations d'aménagement, de construction ou d'exploitation de services publics à caractère industriel, commercial, ou toute autre activité d'intérêt général.

À ce titre, la SPL AGATE est considérée comme un outil de développement traduisant les ambitions des collectivités partenaires. Pour l'ensemble de ses missions, la SPL AGATE intervient dans l'intérêt commun de ses actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

La commune de Bouillargues, en tant qu'actionnaire de la SPL AGATE, est appelée à être représentée au sein de l'Assemblée spéciale, instance regroupant les actionnaires minoritaires et participant à la représentation collective de ces derniers au sein du Conseil d'administration.

Il est donc proposé de désigner Marie-Pierre TRONC comme représentant titulaire de la commune de Bouillargues et Julien DUMAS-LAIROLLE comme suppléant.

Il est décidé à l'unanimité avec 6 abstentions (M. SEGUELA, Mme MALLET, M. CARDIN, Mme CHRISTELLER, M. TOURE et M. VERVANDIER) de désigner Marie-Pierre TRONC comme représentant titulaire de la commune de Bouillargues et Julien DUMAS-LAIROLLE comme suppléant pour siéger au sein de la SPL Agate.

Convention de partenariat : « Vendredis de l'agglo » et les « Pestacles de l'Agglo »

Mme CHAMOUTON rappelle que depuis de nombreuses années, Nîmes métropole propose aux communes membres une programmation culturelle de qualité par le biais de spectacles valorisant plusieurs disciplines artistiques : théâtre, danse, musique, magie, rue, jeune public...

Cette opération a pour objectifs de favoriser l'accès à la culture pour tous les publics, d'apporter un soutien à la diffusion pour les compagnies professionnelles et d'assurer une permanence artistique de proximité sur le territoire communautaire.

Le conseil communautaire a renouvelé le dispositif par délibération du 2 février 2026 et, pour continuer à ne bénéficier, la commune doit également délibérer en approuvant la convention de partenariat pour l'année 2027.

Nîmes métropole qui prendra à sa charge le coût total des spectacles et la commune mettra à disposition une salle adéquate et prendra en charge l'accueil (loge) et la restauration des artistes.

Il est décidé à l'unanimité d'approuver la convention à passer avec Nîmes métropole pour la programmation culturelle 2027.

Indemnisation d'un sinistre

M. FELGEROLLES rappelle qu'en mai 2025, les locataires d'une maison rue des Cardonniers ont constaté des obstructions à répétition des évacuations de l'habitation. Le propriétaire suspecte alors que les racines d'un arbre implanté sur le domaine public bloquent la conduite. Un passage caméra l'a confirmé. Plusieurs curages ont ensuite été réalisés afin de permettre

l'utilisation des sanitaires. Ces interventions ont été prises en charge par le propriétaire qui demande à la commune de lui rembourser 3240 € ainsi répartis :

Description des dommages (garantis et non garantis)	MONTANT DES DOMMAGES		Choix montant	
	Valeur à Neuf	Vétusté		Montant Vétusté Déduite
		%	Montant	
Hydrocurage + passage caméra	840,00			840,00
Curage canalisation	180,00			180,00
Curage canalisation	120,00			120,00
Démontage sol, ouverture sol, remplacement canalisation endommagée, rebouchage et repose autobloquants	2 100,00			2 100,00
TOTAL	3 240,00 €		0,00 €	3 240,00 €

La responsabilité de la mairie étant engagée, il est donc proposé au conseil municipal de rembourser l'intégralité de ces frais et d'indiquer que l'abattage et le dessouchage de l'arbre responsable ont bien été réalisés.

Après que M. CARDIN ait confirmé le fond du dossier, il est décidé à l'unanimité d'approuver le remboursement des frais supportés par le propriétaire dans ce dossier.

Renouvellement de la convention avec le Relais Petite Enfance Emmanuel d'Alzon

Mme REYNAUD informe que par délibération du 4 juin 2024, le conseil municipal a validé la convention à passer avec le Relais Petite Enfance (RPE) Emmanuel d'Alzon pour l'année scolaire 2024/2025. Le partenariat a été renouvelé en octobre 2025 jusqu'à l'été 2026.

La synthèse des indicateurs de ce partenariat est la suivante, étant précisé que le bilan complet est disponible sur simple demande à mairie@bouillargues.fr :

Indicateurs	2024/2025	2025/2026
Ateliers programmés	10	10
Ateliers réalisés	10	9
A.M différentes ayant participé aux ateliers	10	9
Enfants différents ayant participé aux ateliers	29	28

Pour rappel, le RPE propose différents services autour de l'enfance et notamment :

- un lieu d'éveil, de découverte, de sortie pour les enfants
- des informations, animations, écoute, échange pour les assistants maternels et les gardes à domicile
- de l'information (démarches, modes d'accueil...), de l'écoute et des rencontres pour les parents.

Le RPE propose aux assistants maternels de la commune de bénéficier de formations à Bouillargues, pour un montant de 100 € par séance d'1h30. Chaque séance doit être à l'initiative des assistants maternels. Pour cela, une convention est à prévoir, le coût étant à la charge de la commune. La convention prévoit que 4 séances soient organisées d'ici décembre 2026 pour un montant de 400 €.

Les autres détails sont prévus dans la convention.

Il est décidé à l'unanimité d'approuver le renouvellement de la convention à passer avec le RPE Emmanuel d'Alzon jusqu'en décembre 2026.

Conseil Municipal des Enfants

Mme HUGUES informe de la participation à la vie publique ne concerne pas que les élus d'un conseil municipal. Elle peut également s'étendre via un « Conseil Municipal des Enfants » (CME) constitué d'élèves des écoles de la commune. Ce CME vise à donner une voix aux enfants sur les sujets qui les concernent tout en leur faisant découvrir le fonctionnement de la démocratie locale. L'objectif est également de transformer leurs idées en projets réels, financés et réalisés par la mairie.

Un tel projet de CME à Bouillargues a donc été coconstruit avec les équipes pédagogiques de l'école Marcel Pagnol et de l'école Charles Péguy afin que les enseignants intègrent le dispositif dans les activités scolaires. L'accompagnement matériel de la commune est aussi prévu afin de soulager les enseignants.

Le projet a donc été défini autour des bases suivantes :

- 12 élus, désignés par scrutin de listes (de 3 élèves de CM1) en fin d'année 2026 après une « campagne » commencée à l'automne
- Le mandat débutera en janvier 2027 pour 2 ans
- Chaque enfant s'engagera via la signature d'une charte
- Le CME votera son propre règlement intérieur lors de l'une de ses premières réunions.
- Chacun des 12 jeunes élus sera accompagné par un adjoint ou un conseiller municipal délégué, qui deviendra son parrain ou sa marraine pour toute la durée du mandat.

Des échanges s'engagent entre Mme CHRYSTELLER, Mme HUGUES et Mme REYNAUD sur le choix des classes excluant le collègue et Mme TRONC souligne le travail engagé rapidement pour que la démarche soit lancée dès la rentrée.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité d'approuver la création du conseil municipal des enfants et de valider la charte correspondante.

Subvention à l'association Emy PETIT

Mme TRONC informe qu'Emy PETIT est une jeune Bouillarguaise championne de France féminine de motocross 2024, 2025 et vice-championne benjamin au championnat de France minivert avec les garçons en 2025 avec une moto en 85 cm3. Cette année, elle s'est qualifiée au milieu des garçons à 4 épreuves sur 5 en championnat de France cadet. L'année prochaine, elle changera de catégorie et passera en 125 cm3 et participera au championnat de France féminin, Europe et peut-être au niveau mondial.

La presse et les réseaux sociaux parlent d'elle. Elle est soutenue par des sponsors et des commerçants bouillarguais.

Pour la soutenir, une association a été créée en son nom et il sera proposé au conseil municipal de verser une subvention de 500 € sur le budget 2026.

Des échanges s'engagent entre Mme CHRYSTELLER et Mme TRONC sur l'utilisation de cette subvention et les autres soutiens financiers locaux obtenus par Emy PETIT.

Considérant les frais engagés par cette jeune Bouillarguaise dans le cadre de ses performances sportives, il est décidé à l'unanimité d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à via son association.

Tarifs enfance

Mme RENAUD informe que la commune délivre plusieurs services d'accueil des enfants : restauration scolaire, accueil matin/midi/soir, ALSH, séjours, PRJ... Les tarifs correspondants peuvent évoluer par décision du maire conformément à la délégation du conseil municipal. Cependant, tout nouveau tarif doit être décidé par le conseil municipal. C'est l'objet de la présente délibération qui concerne la mise en place de « pénalités » pour non inscription.

En effet, l'inscription aux services est obligatoire mais les équipes de terrain constatent que de nombreux enfants sont accueillis sans que les familles ne les aient inscrits, ce qui présente un risque pour l'organisation. En effet, le nombre d'animateurs présents est défini selon le nombre d'enfants inscrits. Tout dépassement pourrait nuire à la sécurité. Afin d'éviter un dépassement d'effectif non maîtrisé, il est proposé que des « pénalités » soient appliquées aux familles qui n'auraient pas inscrit leur enfant :

- pour les temps d'accueil (matin, midi et soir) de l'école Marcel Pagnol et de l'école Madeleine Brès : 1€
- pour l'ALSH : 10 €

Il est rappelé qu'il s'agit d'une démarche afin de responsabiliser les parents.

Après échanges entre M. CARDIN et Mme REYNAUD sur les modalités d'application de ces pénalités et la communication prévue, il est décidé à l'unanimité d'approuver les pénalités pour non inscription telles que décrites ci-dessus.

Création de postes

a- POSTE POUR LE CCAS

Mme REYNAUD informe que suite au départ d'un agent titulaire affecté au CCAS, un recrutement a été lancé. Un agent contractuel a été nommé fin juin sur ce poste à temps non complet (19h30). Le besoin étant élargi à un renfort du service accueil, il est proposé de créer un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps non complet (26h30) à compter du 1^{er} août 2026.

b- POSTE RESPONSABLE SERVICES TECHNIQUES

Mme REYNAUD informe que le responsable du pôle technique, contractuel, a présenté sa démission et quittera administrativement la collectivité fin août. Un appel à candidature a été lancé et un agent, sur le grade d'ingénieur, a été retenu.

Pour lui permettre de rejoindre la collectivité, il est proposé de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2026.

Il est précisé que ces créations de poste ne modifient pas les effectifs actuels et que le budget prévisionnel (012) reste respecté.

Après échanges entre M. CARDIN et Mme REYNAUD sur les grades et les agents nommés, il est décidé à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet (26h30 par semaine) à compter du 1^{er} août 2026, de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet (35h par semaine) à compter du 1^{er} octobre 2026 et de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026, chapitre 012.

Acquisition d'un bien au 6 grand rue

M. DUMAS-LAIROLLE informe que la parcelle AC 227 de 146 m² est située au 6 grand-rue et abrite une maison de village de 90 m² en R+1 avec une cour et une coursive.

Cette parcelle est incluse dans un emplacement réservé du PLU dans le cadre du projet d'agrandissement de la place de la Madone.

En avril 2026, l'agent immobilier chargé par les propriétaires de la vente du bien prend contact avec la mairie.

Ce bien a été visité le 28 mai 2026 avec la représentante de France Domaine, qui a fait connaître son avis le 15 juin suivant, pour une valeur de 175 000 € HT, avec une marge d'appréciation de 10 %.

Ainsi la valeur maximale d'acquisition sans justification est portée à 192 500 € pour le bien hors frais d'agence et de notaire.

Après échanges et négociation, la commune et les vendeurs ont trouvé un accord pour une somme globale de 190 000 € frais d'agence inclus, se répartissant de la manière suivante :

- prix achat immobilier : 170 000 €
- prix achat mobilier : 10 000 €
- frais d'agence : 10 000 €

Vu l'emplacement intéressant de ce bien situé en cœur de ville et inclus dans un emplacement réservé, il est décidé à l'unanimité de se prononcer en faveur de l'achat par la commune de la parcelle AC 227 au prix global de 190 000 € tel que détaillé ci-dessus, de dire que les frais de notaire seront à la charge de la commune et de désigner Maître Pauline FABRE comme notaire chargé de la transaction pour le compte de la commune.

Désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle Madeleine Brès : demande de subventions

Mme TRONC rappelle que la cour de l'école maternelle Madeleine Brès a été réalisée depuis plusieurs dizaines d'années en enrobé. Elle bénéficie de quelques arbres le sol est dégradé, irrégulier et dégage de la chaleur. Elle mérite d'être renouvelée. Un projet de désimperméabilisation avait donc été fait dès 2025 et présentée à l'équipe pédagogique qui avait participé à sa définition et l'avait validé.

Le projet consiste à :

- créer un sol perméable et amortissant (y compris sous les jeux)
- installer des passerelles bois
- installer du mobilier
- compléter la végétalisation existante

Le montant des travaux avait été évalué à 180 766 € HT en février 2026.

Avec l'incendie de l'école, le projet a été suspendu mais sera réactivé dans les prochains mois avec la rénovation de l'école maternelle. Les services de l'Etat viennent d'informer la commune de la possibilité de solliciter un financement au titre des crédits inscrits pour la renaturation des espaces urbains. Afin de ne pas passer à côté de cette opportunité, il est proposé de déposer des demandes de financements auprès des services de l'Etat, de l'agence de l'eau et de Nîmes métropole.

Il est décidé à l'unanimité de déposer des demandes de financements pour ce projet de désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle.

Pour information : décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Objet	Date
Décision mise à disposition de la salle 8 MDA - ALB - 01 juillet 2026	29/05/2026
Marché signalisation et mobilier du parking Tamaris – EUROVIA – 5150 € HT	02/06/2026
Décision mise à disposition salle 8 pour école de musique examen de guitare 12 juin 2026	02/06/2026
Décision mise à disposition salle 8 pour école de musique examen violon piano 15 juin 2026	02/06/2026
Décision mise à disposition salle 8 pour école de musique concert 17 juin 2026	02/06/2026
Marché pour la mise en place de classes et sanitaires en bâtiments modulaires suite à l'incendie de la maternelle Madeleine Brès à Bouillargues LOT 1 : Construction modulaire - HEXIS CONSTRUCTION MODULAIRE - 89 906,73 € HT LOT 4 : Electricité - SAS DAUDET ELECTICITE - 3073,48€ HT LOT 6 : VRD de COLAS FRANCE - 4132 € HT	03/06/2026
Décision location terres agricoles - AA159-163 - CHEIRON - Convention 15/06/2026	08/06/2026
Avenant déterminant le forfait de rémunération définitif pour le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un espace d'activité et de loisirs sportifs sur la commune de Bouillargues - SARL PASCUAL ARCHITECT. Le coût prévisionnel des travaux est inchangé / forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est inchangé également et est maintenue pour un montant de 188 400 € HT variante OPC incluse	09/06/2026
Avenant au marché des travaux de voirie - chemin des perrières à Bouillargues afin d'introduire les modifications de surfaces des reprises de voirie et une moins-value sur la réalisation du tricouche – COLAS - 9 646,28€ HT	09/06/2026
Décision de ne pas appliquer les pénalités prévues au CCAP pour le Marché de travaux et ce pour tous les lots du marché de travaux pour la création d'un cabinet médical	09/06/2026
Décision mise à disposition Salle Bergerie Haut - MSP Madeleine Brès – 15/16 et 22 juin - formation 1er secours	10/06/2026
Décision Mise à disposition Stade Bordas - Ecole Charles Péguy - 18 et 19 juin - kermesse	17/06/2026
Décision Mise à disposition Stade Bordas - Ecole Publique - 25 et 26 juin - kermesse	17/06/2026
Décision mise à disposition Salle Bergerie et Rabelais -AFB - 20 juin 2026 - Fête de la musique	17/06/2026
Décision mise à disposition Salle Bergerie CSC - 28 juin 2026 - Représentation théâtrale	17/06/2026
Mise en place de classes et sanitaires en bâtiments modulaires suite à l'incendie de la maternelle Madeleine Brès à Bouillargues pour : LOT 2 : Serrurerie : LSL CLOTURE – 14286 € HT	18/06/2026

LOT 3 : Gros œuvre : SARL REIS OLIVEIRA CONSTRUCTION – 7600 € HT	
LOT 5 : Assainissement ASSAINISSEMENT BAEZA – 16800 € HT	
Marché de Fourniture et livraison de repas en liaison froide avec SODEXO : Lot n°1 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les écoles et l'A.L.S.H. o Repas enfant de moins de 6 ans 3,65 € HT soit 3,85 € TTC o Repas enfant de plus 6 ans 4,10 € HT soit 4,33 € TTC Lot n°2: Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les personnes âgées : Repas adulte 4,57 € HT soit 4,82 € TTC	24/06/2026
Mission d'assistance pour la passation de l'accord cadre travaux - SEIRI - 3100 € HT	24/06/2026
Décision mise à disposition du gymnase des Tambourins BHNM - Du lundi 6 juillet au vendredi 17 juillet et du lundi 10 août au vendredi 28 août 2026	29/06/2026
Mission d'accompagnement budgétaire et comptable Léa finances, pour un montant de 22200 € HT	02/07/2026
Décision mise à disposition Salle Bergerie Haut - ASL Lou Mas - AG- 10/07/2026	10/07/2026
Décision mise à disposition Salle Bergerie Bas - Nathalie THOMAS - 18/07/2026 anniversaire	16/07/2026

Des précisions sont données à M. CARDIN sur la régularisation de la mission d'accompagnement budgétaire et comptable.

Concernant les questions de M. CARDIN et Mme CRYSTELLER sur la suite de l'incendie de l'école maternelle, Mme TRONC les renvoie à la présentation faite par M. MEYRUEIS en début de conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est ensuite levée à 18h45.

La Présidente,
Marie-Pierre TRONC.



La Secrétaire,
Hélène VALET-COMEYNE

